



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

25 JUILLET 2008

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr *rubrique* ACTION DE L'ÉTAT

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 25 juillet 2008 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 25 juillet 2008

Pour le Préfet,
et par délégations
l'attachée

signé

Isabelle NICOL

SOMMAIRE

I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

II – ARRETES

Direction départementale des affaires sanitaires et sociales	6
Subdélégation de signature en matière administrative de M. Jean-Marie LEBEAU, Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales	6
Subdélégation de signature de M. Jean-Marie LEBEAU, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, en matière d'ordonnancement secondaire.....	8

III - AVIS ET COMMUNIQUES

I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

II – ARRETES

Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

Direction
Arrêté n° 325

Subdélégation de signature en matière administrative de M. Jean-Marie LEBEAU, Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'arrêté préfectoral DAPI/BCC n° 2008-934 du 16 juillet 2008 portant délégation de signature de M. Jean-Marie LEBEAU en qualité de directeur départemental des affaires sanitaires et sociales,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie LEBEAU, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, la délégation de signature qui lui est conférée sera subdéléguée à M. Bernard MONFORT, directeur adjoint des affaires sanitaires et sociales pour les attributions en totalité mentionnées à l'article 1^{er} de l'arrêté DAPI/BCC n°2008-934 du 16 juillet 2008 visé ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Marie LEBEAU et de M. Bernard MONFORT, la même délégation est subdéléguée à M. François GOUYOU-BEAUCHAMPS, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Marie LEBEAU, de M. Bernard MONFORT et de M. François GOUYOU-BEAUCHAMPS, la même délégation est subdéléguée à M. Christian DELMAS, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Marie LEBEAU, de M. Bernard MONFORT, de M. François GOUYOU-BEAUCHAMPS et de M. Christian DELMAS, la même délégation est subdéléguée à Mme Nora KIHAL-FLEGEAU, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Marie LEBEAU, de M. Bernard MONFORT, de M. François GOUYOU-BEAUCHAMPS, de M. Christian DELMAS et de Mme Nora KIHAL-FLEGEAU, la même délégation est subdéléguée à Mme Marie-Claude MARAIS, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale.

Subdélégation de signature est aussi donnée, en ce qui concerne les domaines relevant de leurs attributions à :

- M. Antoine BALLOUHEY
- M. Xavier BRUN
- Mme Fabienne MANCEAU
- Mme Delphine MARTINEAU-BRUN
- Mme Jacqueline MILARET
- Mme Marie NORMAND
- M. Luc PATHE-GAUTIER

Inspecteurs de l'action sanitaire et sociale,

- Mme Eva RAVARD
- Mme Isabelle LABORDE

Cadres administratifs contractuels,

- M. Jean-Paul BOULE
- Mme Dominique HISTACE
- M. Bruno MESLET
- Mme Colette MOYSE

Médecins inspecteurs de santé publique,

- M. Patrick PEIGNER

Ingénieur général du génie sanitaire,

- M. Jacky GUILLOU
- M. Thierry POLATO

Ingénieurs d'études sanitaires,

- Mme Christine CAMUS

Conseillère technique en travail social.

Subdélégation de signature est également donnée, pour les attributions énumérées à l'alinéa 4.1 de la rubrique 4 de

l'article 1^{er} l'arrêté DAPI/BCC n°2008-934 du 16 juillet 2008 visé ci-dessus à :

- Mme Magali BATTAIS

Secrétaire administrative

- Mme Chantal COUVERT

Adjointe administrative.

Subdélégation de signature est aussi donnée, dans le cadre de l'alinéa 8.1 de la rubrique 8 de l'article 1^{er} de l'arrêté DAPI/BCC n°2008-934 du 16 juillet 2008 visé ci-dessus à Madame Anne BIDAULT, secrétaire administrative, afin d'assurer le secrétariat de la commission de réforme et du comité médical.

ARTICLE 2 : L'arrêté n° 2008-277 du 26 mai 2008 relatif à la subdélégation de signature en matière administrative de Monsieur Jean-Marie LEBEAU, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, est abrogé.

ARTICLE 3 : Le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 25 juillet 2008

Pour le Préfet

et par délégation

Le Directeur départemental

des affaires sanitaires et sociales

Signé

Jean-Marie LEBEAU

Direction
Arrêté n° 326

Subdélégation de signature de M. Jean-Marie LEBEAU, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, en matière d'ordonnancement secondaire.

Objet : Subdélégation de signature au titre de l'article 5 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique à M. Jean-Marie LEBEAU, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de Maine-et-Loire pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2,3, 5 et 6 du budget de l'Etat

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'arrêté préfectoral DAPI/BCC n° 2008-935 du 16 juillet 2008 portant délégation de signature de M. Jean-Marie LEBEAU en qualité de directeur départemental des affaires sanitaires et sociales,

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie LEBEAU, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, la délégation de signature qui lui est conférée sera subdéléguée à :

Monsieur Christian DELMAS,
Inspecteur Principal de l'action sanitaire et sociale,
Monsieur François GOUYOU-BEAUCHAMPS,
Inspecteur Principal de l'action sanitaire et sociale,
Madame Marie-Claude MARAIS
Inspectrice Principale de l'action sanitaire et sociale,
Monsieur Xavier BRUN
Inspecteur de l'action sanitaire et sociale,
Madame Christine CAMUS
Conseillère technique de service social,
Madame Fabienne MANCEAU,
Inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
Madame Delphine MARTINEAU-BRUN
Inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
Madame Jacqueline MILARET
Inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
Madame Marie NORMAND
Inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
Monsieur Luc PATHE-GAUTIER,
Inspecteur de l'action sanitaire et sociale,
Monsieur Patrick PEIGNER
Ingénieur général du génie sanitaire,

ARTICLE 2 : Le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 25 juillet 2008

Pour le Préfet
et par délégation
Le Directeur départemental
des affaires sanitaires et sociales

Signé

Jean-Marie LEBEAU

III - AVIS ET COMMUNIQUES